

certaines zones rurales. Le ministère est chargé de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP), dont l'objectif est de lutter contre la sécheresse et l'érosion éolienne dans les Prairies. L'ARAP exploite des pâturages communautaires dans l'Ouest.

Le ministre de l'Expansion économique régionale fait rapport au Parlement pour la Société de développement du Cap-Breton. Il est conseillé par le Conseil de développement de la région de l'Atlantique en matière de politiques et de programmes destinés à promouvoir l'essor économique et le relèvement social dans cette région. Le ministère a son administration centrale à Hull (Québec), des bureaux régionaux à Moncton, à Montréal, à Toronto et à Saskatoon, un bureau provincial dans chaque capitale provinciale, et diverses succursales.

Ministère des Finances (Ministère des Finances Canada). Ce ministère, créé par une loi de 1869, exerce ses fonctions actuelles en vertu de la Loi sur l'administration financière (SRC 1970, chap. F-10, modifiée). Sa fonction principale est de conseiller le gouvernement sur les affaires économiques et financières du Canada. Son travail est réparti entre cinq directions. La Direction de la politique fiscale et de l'analyse économique est chargée de la planification de la politique fiscale, de l'analyse de ses effets sur l'économie, et de l'analyse et de la prévision des besoins financiers du gouvernement fédéral. Une Direction de la politique et de la législation de l'impôt fait des analyses et formule des recommandations relativement à la politique fiscale et maintient un système de taxation qui a pour objet de rapporter des revenus et de fixer des stimulants pour atteindre les buts du gouvernement. Une Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale élabore des politiques relatives aux programmes fédéraux-provinciaux et administre ces programmes, qui régissent les paiements de transfert aux provinces, et elle est responsable des conseils en matière de politique sur les programmes sociaux dans les secteurs de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la culture. La Direction des finances et du commerce internationaux fait des enquêtes sur des propositions concernant le tarif douanier canadien et les questions connexes et fait des rapports à ce sujet; elle fait des études sur la politique du commerce international du Canada, notamment en ce qu'elle touche les importations; elle conseille sur la balance des paiements et les questions touchant le change étranger; elle traite des questions relatives au système monétaire international; et elle administre les relations du Canada avec les institutions monétaires et financières internationales. Une Direction des programmes économiques et des finances de l'État encourage l'élaboration de politiques et de programmes pour les ressources nationales du Canada. Le Service de l'inspecteur général des banques fait également partie du ministère.

Les organismes ci-après font rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances: le Tribunal antidumping, la Banque du Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada, le Département des Assurances, et la Commission du tarif. Le ministre des Finances est le porte-parole du Vérificateur général au Parlement.

Ministère de l'Industrie et du Commerce. En 1969, le ministère de l'Industrie et le ministère du Commerce ont fusionné pour donner naissance au ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), qui exerce ses fonctions en vertu de SRC 1970, chap. I-11. Le ministère de l'Industrie et du Commerce favorise l'établissement, le développement et l'efficacité des industries de fabrication, de transformation et de tourisme au Canada et encourage l'expansion du commerce. Ses programmes aident les industries de fabrication et de transformation à s'adapter à une nouvelle technologie et à l'évolution des conditions des marchés, à développer leur potentiel et à rationaliser leur productivité, par une utilisation plus poussée de la recherche, la modernisation de leur équipement, l'utilisation de conceptions industrielles améliorées, l'application d'une technologie avancée et de techniques modernes de gestion, et l'élaboration et l'application de normes industrielles rationnelles au Canada et dans le commerce mondial.

En outre, le ministère a pour fonction de faciliter l'entrée de biens et de services canadiens sur les marchés extérieurs, par voie de négociations commerciales; de contribuer à l'amélioration des conditions du commerce mondial; de fournir des services de soutien pour le développement industriel et commercial, y compris des services d'information, d'analyse des importations et de trafic; d'analyser la portée, pour l'industrie et le commerce canadiens et pour le tourisme, des politiques gouvernementales; d'aider à formuler et à revoir ces politiques; de compiler des renseignements sur les tendances et l'évolution, au Canada et à l'étranger, en ce qui concerne les industries de la fabrication et de la transformation et l'industrie du tourisme.

Le ministère est divisé en sept grands groupes fonctionnels: élaboration et analyse de la politique économique, finance, expansion de l'industrie et du commerce, relations commerciales internationales, service des délégués commerciaux et marketing international, tourisme et affaires générales. Le ministère compte 11 bureaux régionaux répartis dans tout le Canada et un service des délégués commerciaux, qui a 89 bureaux dans 65 pays.

Le ministre fait également rapport au Parlement pour la Banque fédérale de développement, la Société d'expansion des exportations et la Corporation commerciale canadienne. Les conseils et autres organismes qui relèvent du ministre sont le Conseil consultatif des machines et du matériel, Design Canada, le Conseil canadien des normes, le Conseil du textile et de l'habillement, la Commission du système métrique